

10.12.2004 - 11:05 Uhr

Promesse salariale estivale tenue Mais démantèlement inacceptable

Berne (ots) -

En proposant une allocation salariale de 1,4% au personnel fédéral pour l'année 2005, le Conseil fédéral a respecté la promesse incluse dans l'ensemble de mesures négociées l'été dernier avec les associations du personnel. Pour les organisations regroupées au sein de la Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC), IAPC, garaNto et le ssp, cette décision est le signe, positif, que le partenariat social est resté intact à la Confédération. Cela, contrairement à la politique d'austérité et de démantèlement pratiquement sans fin menée sous la Coupole. Au vu du renchérissement actuel, ce 1,4% va, à proprement parler, de soi. C'est pourquoi le résultat des négociations de cet été prévoit que des allocations comparables seront garanties ces prochaines années. Les associations du personnel estiment qu'elles sont absolument indispensables en raison des pertes, en termes de salaires réels, enregistrées par le passé.

Ces mesures salariales ont cependant un arrière-goût amer. En effet, les rentes des retraitées et retraités ne seront plus indexées comme c'était le cas jusque là. Cette mesure d'économie prise par le Conseil fédéral et le Parlement est un coup de Jarnac inacceptable.

La délégation de la CNPC a d'autant plus souligné, lors des dernières négociations du 6 décembre 2004 avec le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz, qu'il n'est désormais plus possible de procéder à de nouvelles économies en ce qui concerne la caisse de pensions. Le prochain passage à la primauté des cotisations ne devra pas, conformément à ce qui a été convenu, se traduire par un démantèlement, qu'il s'agisse de l'âge de la retraite ou des prestations servies sous forme de rentes. La Confédération devra aussi veiller à ce que les rentes en cours reposent sur les réserves mathématiques nécessaires ainsi qu'à se comporter de manière socialement responsable à l'égard de ses anciens employé(e)s.

La CNPC met aussi en garde le Conseil fédéral contre une poursuite du démantèlement des postes de travail via de nouveaux programmes d'austérité. Le stress, la frustration et l'insécurité ont atteint leur point de rupture depuis très longtemps. Les politiciennes et les politiciens ne peuvent pas continuellement exiger plus de prestations de la part du personnel de la Confédération et simultanément supprimer des postes de travail.

Pour tout renseignement :

Hans Müller, président de la CNPC et secrétaire général de IAPC,
079 406 93 38

Rolf Zimmermann, secrétariat de la CNPC, 031 377 01 21